

L'inscription consulaire

[International](#) [1]

Une inscription utile..."

L'**inscription au registre des français établis hors de France** est une formalité simple et gratuite qui remplace l'immatriculation consulaire.

Elle s'adresse à tout ressortissant français résidant à l'étranger pour un minimum de 6 mois. Elle est renouvelable en général tous les cinq ans.

Elle permet à l'étudiant français établi hors de France de faciliter l'accomplissement de formalités administratives, d'accéder à certaines procédures ou prestations liées à la résidence à l'étranger ou de recevoir des informations importantes du poste consulaire.

Modalités de l'inscription

Si l'inscription ne présente pas un caractère obligatoire, elle est vivement recommandée. Elle peut être effectuée pour des séjours dont l'issue est prévue à une date certaine.

La procédure est simple : l'étudiant doit pouvoir justifier de son identité, de sa nationalité française et de sa résidence habituelle dans la circonscription consulaire.

L'inscription peut s'effectuer de différentes manières :

- par courrier électronique ;
- par correspondance ou par télécopie ;
- en se déplaçant personnellement au Consulat.

Plus d'infos et contacts

Il est conseillé à l'étudiant de s'informer avant son départ des possibilités qui lui sont offertes en se connectant sur le site internet du consulat ou de l'Ambassade du pays d'accueil.

Pour plus de renseignements au sujet de la procédure d'inscription, nous vous invitons également à visiter les sites internet suivants :

- www.mfe.org [2] : Maison des français de l'étranger
- www.diplomatie.gouv.fr [3] : conseils aux voyageurs et espace étudiants
- www.MonConsulat.fr [4] : création d'un compte sur MonConsulat.fr

URL source: <http://www.upf.pf/fr/content/l%E2%80%99inscription-consulaire>

Liens

[1] <http://www.upf.pf/fr/th%C3%A9matique/international>

[2] <http://www.mfe.org>

[3] <http://www.diplomatie.gouv.fr>

[4] <http://www.MonConsulat.fr>